

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

CANTON DE LIEVIN

COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 14

SEANCE DU 16 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du onze janvier, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Agnès LEVANT, Franck LODER, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Marie DECIMA, Jean-Pierre SANSON, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Jean-Marie VERWAERDE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Michèle DRION, Raymond MIKLIC, Régina GWIZDEK, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Francis MONBORGNE, Danielle BRAY,

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

Objet : Autorisation de signer la convention portant sur la participation financière de Vimy à la saison 2 du parcours d'accompagnement ADEME en cohorte « territoires pilotes » porté par l'Association de promotion de la Fabrique des transitions - (Annexe 3)

La transition des territoires passe par la mise en œuvre d'une ingénierie de la conduite du changement systémique : un travail collectif sur nos imaginaires et nos pratiques, renouvelant les cadres de pensée, d'organisation et d'action, permettant d'élargir et soutenir l'engagement des acteurs dans la durée, tant au plan interne – au sein de la collectivité : élus et agents dans leur diversité – qu'au plan externe : habitants, acteurs socio-économiques, sociétés civiles, partenaires, renforçant leurs capacités de coopération en faveur d'une approche globale et intégrée, créant de la valeur – économique et sociétale – pour le territoire.

Fort d'une première saison (2021 – 2022) ayant permis de « renforcer les démarches de transitions des territoires » et de l'intérêt confirmé des parties prenantes pour l'approche de la Fabrique des transitions, les territoires participant, l'ADEME et l'Association de promotion de la Fabrique des transitions ont souhaité poursuivre le travail sur une deuxième saison, plus courte et focalisée sur deux grands enjeux : l'élargissement du périmètre d'acteurs mobilisés et l'appui au passage à l'acte autour d'un « projet totem ».

La convention est conclue pour une durée allant de la date de signature jusqu'au 30 juin 2024.

La ville de Vimy contribue à hauteur de 1000 euros TTC selon les termes définis collectivement en copil le 27 mars 2023. Cette contribution financière complète la contribution opérationnelle décrite à l'article 5, conformément à la logique de coopération qui anime la Fabrique des transitions.

A cet effet, le maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser

- A signer la convention portant sur la participation financière de Vimy à la saison 2 du parcours d'accompagnement ADEME en cohorte « territoires pilotes » porté par l'Association de promotion de la Fabrique des transitions.

Abstentions : 7

Pour : 20

Votée à la majorité

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christian SPRIMONT

